

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1013 01/10/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 octobre 1952

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro
1 novembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Saleh Ahmed est engagé à titre essentiellement précaire et révocable en qualité d'observateur auxiliaire au salaire mensuel de 10.000 francs, exclusif de toute indemnité, pour compter du 1er septembre 1952, et mis à la disposition du Chef du Service de la Météo.